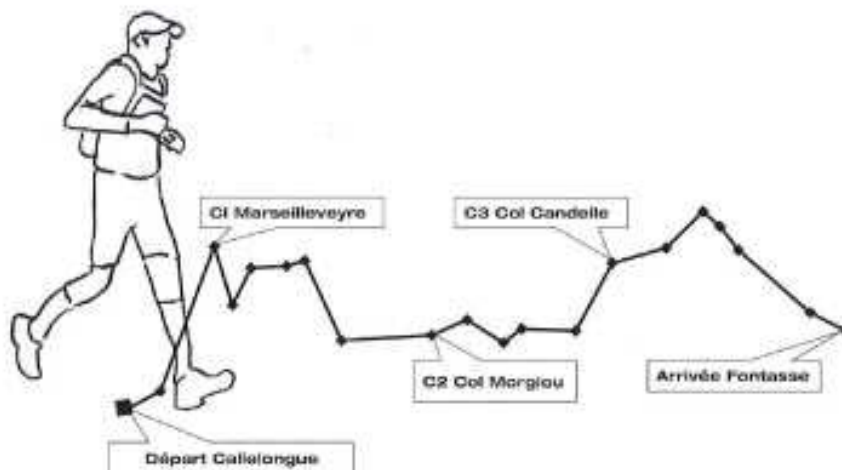


28^{ème} TRAIL des CALANQUES

Dimanche 5 Février 2012



**Course pédestre, sur sentier
entre Callelongue et l'auberge de jeunesse de la Fontasse
(20 km, 1100 m de dénivelée).
Nombre de participants limité à 130.**

<i>distance en km</i>	<i>altitude en m</i>	<i>lieu</i>	<i>horaire</i>
	0	Callelongue (retrait dossards, départ)	7h30 à 9h
2,5	432	Marseilleveyre (contrôle)	9h15 à 10h15
5	396	Tête de l'homme	
6	185	Col de Sormiou	
8,5	198	Col de Morgiou (contrôle)	9h45 à 11h30
11	217	Col de Sugiton	
15	430	Col de la Candelle (contrôle)	10h15 à 12h30
16,5	485	L'Estret	
19	259	Col de la Gardiole	
20	210	Auberge La Fontasse (arrivée)	10h45 à 13h30

L'itinéraire traverse le merveilleux site des Calanques par des sentiers en balcon entre falaises, garrigue et Méditerranée. La réglementation qui s'applique à cet espace et les exigences de la protection de ce milieu naturel fragile impliquent la limitation du nombre des participants.

L'itinéraire n'étant pas fléché, les seules contraintes sont le passage aux trois points de contrôle: sommet de Marseilleveyre, col de Morgiou et col de la Candelle, et l'interdiction de quitter les sentiers balisés.

Ce règlement fait appel au sens de l'autonomie des participants et demande préparation et endurance.

L'ambiance est conviviale : une paella géante, servie à l'ombre du mimosa en fleur attend les participants à l'auberge de la Fontasse, d'où chacun repart avec un lot. Boisson et petit ravitaillement sont prévus à chaque point de contrôle.

REGLEMENT

(partie à conserver)

Conditions de participation :

- avoir au moins 18 ans au 1^{er} janvier 2012
- être régulièrement inscrit : l'inscription est effective lorsque le dossier complet (certificat ou visa médical, bulletin d'inscription et versement) est reçu par l'organisateur. Date limite: avant le 3 février à 12h. Le nombre de participants étant limité à 130, les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée des dossiers complets.
- Retirer son dossard au point de départ, de 7h30 à 8h30.

Itinéraire

Le parcours part de Callelongue, devant le boulodrome, et aboutit à l'auberge de jeunesse de la Fontasse. L'itinéraire n'est pas fléché. Trois points de contrôle sont positionnés sur le circuit, où les coureurs trouveront boisson et ravitaillement et seront pointés. Pour la sécurité des coureurs des marins-pompiers sont placés en différents endroits.

Le départ sera donné à 9h. En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Consignes de course

- **Rester sur les sentiers balisés**
- **Passer par les trois points de contrôle : sommet de Marseilleveyre, col de Morgiou, col de la Candelle dans les délais indiqués.**
- **Le dossard doit être placé devant, au niveau du torse, afin de permettre l'identification lors des contrôles.**

Le non-respect de ces consignes entraîne la disqualification du coureur.

- En cas d'abandon : signalez-vous soit à un point de contrôle ou à l'équipe balai, soit par téléphone au 06 81 27 40 14.
- Les marins pompiers et les contrôleurs ont toute autorité pour arrêter un coureur présentant des signes excessifs de fatigue.
- Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Classement

Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée avant l'heure limite sont classés par leur heure d'arrivée à dans les catégories suivantes :

- Classement général (scratch)
- Dames
- Hommes de 18 à 34 ans, année de naissance 1978 à 1994
- Hommes de 35 à 50 ans, année de naissance 1962 à 1977
- Hommes plus de 50 ans, année de naissance 1961 et avant
- Membres d'un club alpin

Les trois premiers de chaque catégorie sont primés (coupes, médailles). La remise des prix aura lieu à l'auberge de la Fontasse à 13 h.

Chaque participant recevra un cadeau ; un repas chaud sera servi à partir de 12 h

Dispositions annexes

- Les coureurs pourront déposer un sac fermé contenant des effets personnels au point de départ, pour qu'il soit acheminé à l'arrivée.
- Les accompagnants peuvent participer au repas chaud servi à l'arrivée, dans la limite des repas disponibles. Coût : 12 €, possibilité de réservation à l'inscription.

Bulletin d'inscription

28^{ème} Trail des Calanques, Dimanche 5 Février 2012
à remettre lors de l'inscription

NOM.....

Prénom.....

Homme Femme

Date de naissance _|_ _|_ _|_
 Jour mois année

Adresse.....

.....

Code postal.....Ville.....

Tél. (Portable de préférence)

Adresse électronique

Pour les licenciés de la F.F.C.A.M., d'athlétisme ou de triathlon :

Numéro de licence.....Fédération

Nombre de repas chaud pour accompagnants

Par la présente, j'accepte le règlement qui m'a été remis avec le bulletin d'inscription.

Date

Mention : lu et approuvé

Signature

Inscriptions : du 2 janvier au 2 février 20h, dans la limite des places disponibles (130)
Par courrier ou au siège du club, le lundi de 16h à 18h30 ou le jeudi de 18h à 20h30, au
14 Quai de Rive Neuve 13007 Marseille (métro Vieux Port).

Pièces à fournir :

- Pour les titulaires d'une licence 2012 d'athlétisme, de triathlon ou de la FFCAM avec visa médical : une copie de la licence;
- Pour les autres : un certificat médical de moins d'un an précisant : « non contre indication à la pratique de la course à pied en montagne » ;
- le bulletin d'inscription rempli et signé
- le règlement de **20 €**, ou pour les membres de la FFCAM, le règlement de **12 €**. Ces montants incluent lot et repas chaud à l'arrivée. Supplément de **12 €** par accompagnants participant au repas chaud. Chèques à l'ordre du CAF Marseille Provence.

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte. Attention ! Pas d'inscription au départ du trail.

A remplir par l'organisateur :

- Licence sportive
- Certificat médical

- Paiement espèces
- Chèque

N° de dossard :
Catégorie :